

Auxerre, le 19 décembre 2013

L'Inspecteur de l'Education nationale

à

Mesdames les Directrices et Messieurs les
Directeurs d'écoles maternelle, élémentaire et primaire

Mesdames et Messieurs les enseignants, enseignants
spécialisés, psychologues scolaires

Emargement de tous les enseignants de l'école (personnels des RASED, ZIL et Brigade compris)

NOTE de SERVICE N°4 Année scolaire 2013-2014

Je profite de cette dernière note de service de l'année civile pour vous souhaiter, au nom de l'équipe de circonscription, d'excellentes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Formation continue

Je vous rappelle que chaque enseignant doit effectuer 18 heures de formation continue. Certains enseignants, pour atteindre ces 18 heures, devront choisir une action spécifique de circonscription établie dans le tableau fourni en pièce jointe. Ce dernier récapitule l'ensemble des actions pour cette année scolaire. Je vous remercie de le compléter collectivement et de le retourner au plus tard le lundi 13 janvier 2014 en circonscription à l'adresse suivante : cpaux1@ac-dijon.fr. Pascal Luco et Pauline Barbé sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Surveillance des élèves

J'attire votre attention sur les surveillances de récréation et de temps d'accueil. Plusieurs faits observés depuis la rentrée me conduisent à vous rappeler l'importance de votre mission en ce domaine.

PPMS

Extrait du BO hors série n°3 du 30 mai 2002 :

« Une vigilance continue : vérifier la pertinence du Plan particulier de mise en sûreté, introduire les évolutions nécessaires
L'organisation d'exercices réguliers de simulation, au minimum une fois par an, doit permettre de confronter le Plan particulier de mise en sûreté à la situation réelle de l'école ou de l'établissement en "grandeur nature" et de vérifier le bien-fondé des mesures qu'il comporte. Une réactualisation régulière de ce plan est également à prévoir, de nombreux paramètres pris en compte initialement étant susceptibles d'évoluer : composantes de l'école ou de l'établissement, éléments de l'environnement, progrès technologiques... Ce document dynamique et évolutif ne pourra qu'être amélioré au fil du temps, l'ensemble des services concernés reste à votre disposition pour vous y aider. »

Merci de retourner en circonscription les nouveaux PPMS modifiés.

Education prioritaire, dotation des heures d'accompagnement éducatif

Le volet du projet d'activités sera à retourner pour le 17 janvier 2014 -délai de rigueur-. Au regard des différents projets, les heures attribuées seront validées le 20 janvier. Pour tout questionnement, merci de contacter Catherine Devaux.

L'Inspecteur de l'éducation nationale



Nicolas BRIOLLAND